

Avec ou Sans Modulato Mutex ?

Comparez vos revenus en cas d'arrêt de travail

Regardez ce que vous percevez vraiment.



SANS MODULATO MUTEX

Votre régime de base ne vous protège que très partiellement. Les indemnités sont loin de vous garantir un revenu suffisant pour vous et votre famille. Il reste un important manque à gagner à couvrir.



(1) Couverture minimale légale assurée par l'entreprise du salarié après 1 an d'ancienneté (code du travail) (2) SAM : Salaire Annuel Moyen des 10 dernières années

AVEC MODULATO MUTEX

Nos indemnités, complémentaires à votre régime de base, vous permettront de continuer à vivre normalement. Des garanties indispensables qui s'adaptent à votre régime de base et répondent à tous vos besoins.



(3) Dans la limite des montants souscrits



LE RÉGIME GÉNÉRAL DES SALARIÉS

Arrêt de travail, invalidité, décès

Prestations	Montants	Versement	Durée de versement
Indemnités journalières Régime de base de la sécurité sociale	50% du salaire journalier (moyenne sur les 3 derniers mois) Maxi 41,38 € en 2012	A partir du 4 ^e jour	Jusqu'à 1 095 jours
Loi de mensualisation Après 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise, couverture minimum légale prise en charge par l'entreprise	90% du salaire brut* 66% du salaire brut* *sous déduction des indemnités journalières versées par la sécurité sociale	A partir du 8 ^e jour (1 ^{er} jour en cas d'accident du travail) A partir du 38 ^e jour de versement	30 jours * 30 jours * <i>* Chacune de ces périodes est augmentée de 10 jours par période entière de 5 ans d'ancienneté, en plus de la durée d'un an requise pour l'ouverture des droits. La durée maxi de chaque période est de 90 jours.</i>
Invalidité (invalidité réduisant au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain due à la maladie ou à un accident non professionnel)			
1^{ère} catégorie (état de santé permettant de travailler)	30% du SAM* Min. de 270,69 €/mois en 2012 Maxi de 909,30 €/mois en 2012	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 62 ans de l'assuré
2^e catégorie (état de santé ne permettant plus de travailler)	50% du SAM* Min. de 270,69 €/mois en 2012 Maxi de 1 515,50 €/mois en 2012	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 62 ans de l'assuré
3^e catégorie (état de santé ne permettant plus de travailler et aide d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie courante)	50% du SAM* + majo tierce personne de 1 082,43 € Maxi de 2 597,93 €/mois en 2012 *SAM = salaire annuel moyen des 10 dernières années	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 62 ans de l'assuré
Décès	3 mois de salaires Capital mini = 363,72 € Capital maxi = 9 033 € au 01/01/2012		

COMPLÉTEZ VOTRE RÉGIME DE BASE AVEC MODULATO MUTEX

- Vous bénéficiez d'une protection complète : décès, invalidité, arrêt de travail.
- Vous préservez votre avenir, celui de votre conjoint et de vos enfants.
- Vous modulez vos garanties en fonction de vos besoins.

www.mutex.fr

Assureur des garanties :
MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 31 978 110 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
 Siège social : 125, avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex